

**Zeitschrift:** Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

**Herausgeber:** École fédérale de sport de Macolin

**Band:** 52 (1995)

**Heft:** 6

**Vorwort:** Le sport, "force de frappe"?

**Autor:** Nyffenegger, Eveline

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le sport, «force de frappe»?

Eveline Nyffenegger

Avant la votation populaire concernant l'introduction de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), l'Association suisse du sport avait recommandé son acceptation à ses membres. Ils ont acquiescé en déposant massivement un «oui» dans l'urne. Le projet d'ordonnance sur la TVA, datant de l'automne 1993, était en effet favorable au sport tout comme aux institutions d'utilité publique d'ailleurs, dont la plupart des opérations devaient être exonérées.

En juin de l'année dernière, qu'elle ne fut pas la surprise des milieux sportifs à la lecture du texte définitif de l'ordonnance! D'une part, il ne correspondait plus aux promesses faites et, d'autre part, il était assorti de dispositions complémentaires défavorables au sport.

Se sentant flouée, l'ASS tenta bien de négocier, mais sans succès. Elle décida alors de prendre le taureau par les cornes, de concert avec les institutions d'utilité publique, et de lancer une initiative populaire intitulée «*Contre une TVA injuste dans le sport et le domaine social*». L'initiative revendique que les opérations réalisées par les fédérations et sociétés sportives, de même que par les institutions d'utilité publique reconnues, soient exclues du champ de la TVA lorsqu'elles sont à but non lucratif ou que les ressources qui en découlent sont destinées à couvrir leurs propres besoins.

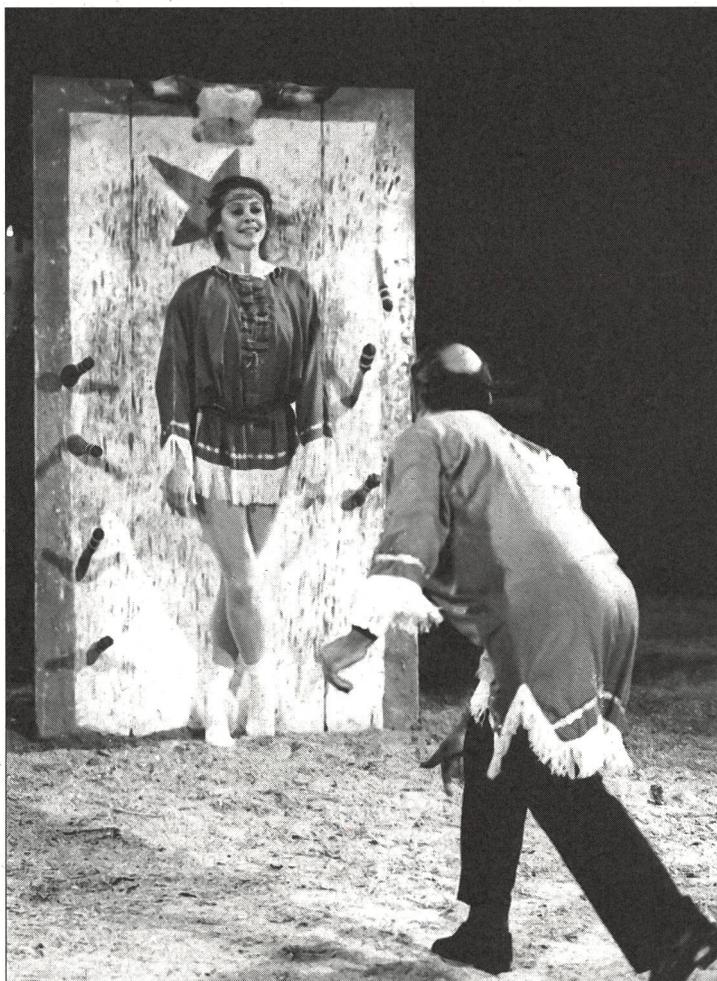
Mais ce qui est unique et impressionnant, c'est la rapidité de réaction du sport structuré relevant

du domaine privé! C'est la mobilisation totale de 81 fédérations représentant plus de 26 000 clubs, marchant comme un seul homme! Les instigateurs de l'initiative comptent récolter 400 000 signatures en l'espace de trois mois. Par cet éclat, le comité d'initiative s'est fixé, comme objectif à court terme, d'inciter le Parlement à activer au maximum l'élaboration d'une loi en la matière. La votation populaire ne devrait être alors qu'une solution de dernier recours, si les revendications du sport n'étaient pas prises en considération.

Il ne nous appartient pas de prendre position. Mais il sera intéressant de voir si tout se déroule comme prévu. Les organisateurs sont en tout cas très confiants. Et si l'initiative tournait court? Chaque sportive, chaque sportif est libre de signer l'initiative ou de s'abstenir. Chacun a des raisons qui lui sont propres. D'aucuns pourraient ne pas apprécier le fait que le sport se mette à faire de la politique active.

Si l'action de l'ASS est couronnée de succès, il faudra à l'avenir, en politique, compter avec cette nouvelle force. Saura-t-elle jouer le jeu? En politique, les règles du jeu ne sont pas aussi précises qu'en sport...

Et si toutes les femmes de Suisse, d'Europe, du monde se solidarisaient pour?... A elles seules, elles représentent la moitié des habitants de la Terre!... Mais là, je m'égare! Il s'agit d'une autre affaire... ■



Exercice dangereux dans lequel on prend des risques...